

Département du Doubs

Commune de FRANOIS

N°2026/060

Code Postal 25770

Bureau Distributeur FRANOIS

.....
EXTRAIT

Du registre des délibérations du Conseil Municipal

**Arrondissement de
BESANCON**

Séance du 05/06/2026

Canton de Besançon 1

L'an deux mille vingt-six, le cinq du mois de juin, le Conseil Municipal de la commune de FRANOIS s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Émile BOURGEOIS Maire, en session ordinaire.

**Nota – le Maire certifie que
la convocation a été faite le
01/06/2026 et que le nombre
des membres en exercice est
de dix-neuf.**

Présents : 15 jusqu'au point 4 – 14 à partir du point 5
Mmes DELESSARD, GILLET, SIMON BOUVRET,
ICHOU, HAMDAN, LECLERC (jusqu'au point 4),
PRALON ;
MM. BOURGEOIS, LORY, MOUTON, BAULIEU,
DUMORTIER, JOLY, COUDRY, PONS ;

Procurations de vote : 3

Monsieur Damien LAPOUGE donne pouvoir à Monsieur François PONS ; Madame Cécile DUBOIS donne pouvoir à Madame Martine DELESSARD ; Madame Brigitte TANNIERES donne pouvoir à Monsieur Jean-Pierre LORY

Absents excusés : 1

Thomas HOUSSIN

Il a été procédé, conformément à l'article L 121 – 14 du code des communes, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil.

Monsieur Patrice MOUTON, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

**ENTRETIEN DES ESPACES VERTS – AVENANT A LA CONVENTION AVEC LES
CDEI**

Rapporteur : Martine DELESSARD

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal, l'avenant à la convention établi par les Chantiers Départementaux pour l'Emploi d'Insertion (CDEI) relative à l'exécution d'interventions sur le patrimoine mineur bâti, la voirie et les espaces verts de la commune.

Publié le 10 juin 2026

Envoyé en préfecture le 09/06/2026

Reçu en préfecture le 09/06/2026

Publié le

ID : 025-212502587-20260605-2026073-DE



Etant donné l'augmentation des fluides (carburants et huiles) utilisés pour le transport et l'utilisation des machines thermiques, les CDEI proposent un avenant à la convention signée en janvier 2026

Cet avenant annexé à la délibération, notifie les augmentations de coûts. Les prestations seront réalisées pour un montant forfaitaire journalier de 520 € pour les travaux divers et 592 € pour la tonte avec gros matériel soit une augmentation de 15 euros par journée.

L'avenant prévoit également une actualisation trimestrielle des tarifs en fonction de l'évolution des tarifs

Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux d'accepter l'avenant à la convention 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- *approuve les termes de l'avenant à la convention 2026 entre la commune de Franois et CDEI*
- *autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention*

Fait et délibéré, le 5 juin 2026

Le Maire,

Émile BOURGEOIS.



Commune de FRANOIS

ARRIVÉ LE

AVENANT A LA CONVENTION N°26/032

30 AVR. 2026

Signée le 26/01/2026

Mairie de FRANOIS

ACTION D'INSERTION

ENTRE La Commune de FRANOIS, représentée par son Maire, Monsieur Emile BOURGEOIS élisant domicile à la Mairie, Place Georges Maurivard - 25770 - FRANOIS.

ET : Les Chantiers Départementaux pour l'Emploi d'Insertion (CDEI), Association Loi 1901, ayant pour Président Monsieur Denis Jacquin, représenté par sa Directrice Madame Marielle CHAVOT, élisant domicile au siège de l'Association, ZI la Planche – 1 rue Belleville 25770 FRANOIS. SIRET : 42870257500039.

IL EST ARRETE ET CONVENU ce qui suit :

PREAMBULE

Le contexte géopolitique actuel avec la situation de guerre au Moyen Orient depuis février 2026 engendre des surcoûts de carburants et autres fluides impactant le coût des travaux réalisés sur support de chantier par l'association CDEI.

OBJETS DE L'AVENANT

Au regard de ces impacts, il est proposé une modification tarifaire des prestations permettant la mise en situation de travail de personnes en difficulté d'insertion socioprofessionnelle.

1/ L'article 5 de la convention est modifié comme suit :

Article 5 : Coût forfaitaire

Une participation financière pourra être facturée selon l'utilisation ou non de matériel spécifique et / ou de matériel de signalisation ou de sécurité.

La Commune de FRANOIS participe à l'action d'insertion menée par les CDEI pour un montant forfaitaire journalier de :

- Pour des travaux divers en espaces verts, sans gros matériel : 520 € la journée ;
- Pour les travaux de tonte avec gros matériel : 592 € la journée ;

Z.A. LA PLANCHE
1, RUE BELLEVILLE
25770 FRANOIS
03 81 47 80 30

SIRET 428 702 575 00039
APE : 8899B

- Pour des travaux d'entretien de bord de rivière, sans gros matériel : 545 € la journée ;
- Pour des travaux divers d'espaces verts, avec ou sans matériel, ainsi que l'entretien des berges de rivière : 363 € la demi-journée. Le cas échéant un devis adapté pourra être mis en application.

Ce forfait ne prend pas en compte un nombre précis de personnes en insertion par équipe sur chantier.

Ce tarif est applicable pour les prestations réalisées après le 8 mai 2026.

2/ Une révision des tarifs aura lieu trimestriellement en fonction de l'évolution à la baisse ou à la hausse du coût des énergies fossiles.

Les autres articles de la convention sont inchangés.

Fait en 2 exemplaires.

À FRANCOIS le : 28/04/2026

à FRANCOIS le 08/06/2026

Pour le Président
Monsieur Denis Jacquin

le Donneur d'Ordre
Monsieur Emile BOURGEOIS

La Directrice des CDEI
Marielle CHAVOT

Maire de FRANCOIS

M/ Michel PRETOT

